

COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOEVRE

Compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2021



Tous les conseillers présents sauf Cédric Vosgien et Clément VUILLAUME absents excusés (Cl. Vuillaume donne procuration à Ch. Pierson)

1- **Vote du compte administratif 2020 :**

Après présentation du compte administratif par madame le maire, qui retrace toutes les dépenses et recettes de l'année 2020, le conseil municipal est invité à voter.

	Investissements : dépenses	recettes
Prévu	135 402.10	135 402.10
Réalisé	45 753.13	59 562.25
Reste à réaliser	0	0
	Fonctionnement : dépenses	recettes
Prévu	212 056.24	212 056.24
Réalisé	94 357.49	226 179.13
Reste à réaliser	3 432.00	0

Résultat de clôture de l'exercice : 13 809.12 en investissement, 131 821.64 en fonctionnement

La maire ne prend part au vote – Le compte administratif est voté à l'unanimité (8 voix pour-0 abstention- 0 contre)

2- **Affectation du résultat :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité (10 voix pour-0 abstention- 0 contre) l'affectation des résultats 2020 : excédent global de 131 821.64 reporté en fonctionnement – résultat d'investissement reporté de 13 809.12.

3- **Compte de gestion 2020 :**

Le compte de gestion 2020 établi par la TP de Toul est le reflet exact du compte administratif.

4- **Subventions 2021 :**

Le conseil municipal décide d'attribuer 500 euros à l'ATNF (association toulous nord familial - Brancion) , 100 euros à l'antenne locale de Toul des restos du cœur, Prix de la résistance 50 euros en bon d'achat de livres.(Rappel des subventions déjà attribuées fin 2020 pour 2021 : Radio Déclit 50€, Une rose, un espoir 80€.

5- **Taux d'imposition pour 2021 :**

Le conseil municipal décide de ne pas bouger les taux pour 2021 (foncier non bâti = 16.41% - foncier bâti = 11.20%). La réforme de la taxe d'habitation fait que les taxes départementales sur foncier bâti sont intégrées dans les taxes communales (foncier bâti 17.24 pour la Meurthe-et-Moselle), pour une fiscalité globale équivalente de 16.41 TFNB et 28.44 TFB.

6- **Budget primitif 2021 :**

Sur proposition de la maire, le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité avec 193 291.76 € en investissement et 248 943.64 € en fonctionnement.

7- **Informations diverses :**

- Point Apport volontaire pour le tri sélectif : la nouvelle plate-forme de tri en bordure du petit chemin , place St Gérard va être réalisée en avril-mai 2021 (CC2T). Les autres containers de la rue la haie la croix seront déplacés plus proches de la salle communale en bout de parking côté rue de la haie la croix, afin d'en faciliter le vidage (pas de lignes en aérien au-dessus).
- Les déjections canines doivent être ramassées par les maitres qui promènent leurs chiens. Les espaces verts de la commune ne sont pas des endroits pour leurs besoins.
- Les espaces publics et les éléments qui les composent ne doivent pas être modifiés, supprimés, altérés, ou déplacés. Toute intervention sur domaine public requiert une autorisation écrite à déposer en mairie.
- Rappel des horaires concernant les nuisances sonores : 8h-20h00 jours ouvrables / 9h00-12h00 et 15h00 19h00 le samedi / 10h – 12h dimanche et jour férié.
- Rappel : les feux de végétaux et tous détritux à l'air libre ou dans des incinérateurs sont interdits (code de la santé publique et arrêté préfectoral).

+++++